

CNCDH

COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

ANNÉE 2025



©Julie Bernicot, étudiante École Estienne

Les essentiels

RAPPORT

SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE 2025

En juillet 1990, le législateur a confié à la CNCDH le soin d'élaborer et de remettre annuellement un rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

En 2025, la France reste confrontée à un niveau élevé d'actes racistes et antireligieux, avec 3 289 faits recensés selon le ministère de l'Intérieur.

Si ce chiffre est globalement stable par rapport à 2024 (5% de hausse), il masque des évolutions préoccupantes, notamment la prédominance d'agressions physiques, verbales et de haine en ligne.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par la nomination d'un nouveau délégué interministériel chargé de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Cependant, cette avancée intervient dans un contexte de mise en œuvre décevante du Plan national de lutte contre le racisme et les discriminations (PRADO), dont les résultats sont jugés en deçà des objectifs annoncés.

En dépit d'un contexte politique marqué par la polarisation des débats, le Baromètre de la CNCDH révèle que la tolérance résiste. L'indice 2025 se maintient à un niveau élevé et constitue le 4^{ème} meilleur score en matière de tolérance depuis le début des mesures, en 1990.

Alors qu'un million deux cent mille personnes se déclarent chaque année victimes d'une atteinte à caractère raciste (Enquête « Ressenti et vécu en matière de sécurité » (VRS) 2023), les questions de la sous-déclaration des actes discriminatoires et du non-recours au droit s'imposent toujours comme des sujets politiques majeurs. Le Baromètre souligne une attente très forte sur ces enjeux dans une société de plus en plus sensible aux questions de discriminations.

Dans le cadre de son focus thématique, la CNCDH porte une attention particulière à la construction du racisme chez l'enfant, un sujet encore peu exploré mais crucial. Il interroge comment les préjugés se forment très tôt, à travers l'éducation, les transmissions sociales et les représentations culturelles.

Comprendre ces mécanismes est essentiel pour mettre en place des politiques de prévention efficaces.

LE BAROMÈTRE RACISME

Un instrument unique, robuste, stabilisé sur plus de 30 ans permettant le recul dans l'analyse des données et des comparaisons dans le temps.

Depuis 1990, la CNCDH publie dans son Rapport un Baromètre visant à évaluer la tolérance des Français vis-à-vis des minorités et des préjugés racistes.

Le Baromètre racisme

Chaque année, la CNCDH mène avec le Service d'information du Gouvernement (SIG) une enquête d'envergure sur les opinions et stéréotypes racistes, antisémites et xénophobes en France. Une équipe de chercheurs analyse les données et construit l'Indice longitudinal de tolérance de l'année.



Sur 36 ans la tendance est à une acceptation croissante des minorités, au-delà des fluctuations conjoncturelles (attentats, insécurité économique, rhétorique politique, etc.).

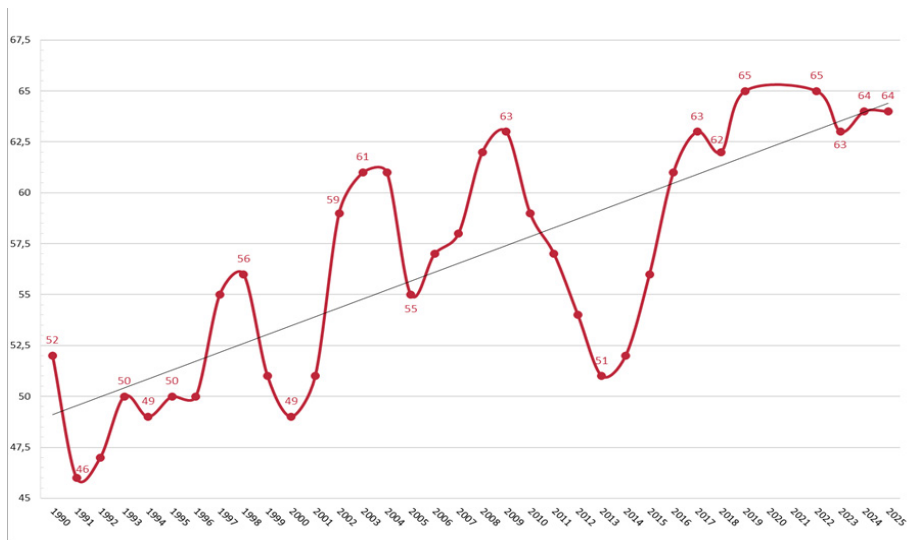
L'indice longitudinal de tolérance

Il mesure le niveau de tolérance et de préjugés sur une échelle de 0 (intolérance) à 100 (tolérance).
Méthodologie : une enquête en face à face sur les opinions et préjugés vis-à-vis des personnes noires, asiatiques, arabes, roms, musulmanes et juives.



Depuis 2016, le niveau de tolérance est à la hausse malgré un net recul en 2023, après le 7 octobre.

Évolution de l'indice longitudinal de tolérance



De façon tendancielle, et malgré de fortes fluctuations conjoncturelles, la tolérance est en hausse.

Et en 2025 ? La tolérance reste à un niveau élevé!

64 L'indice longitudinal de tolérance se situe à **64/100**.

Il conserve son niveau de 2024, un point en dessous de son niveau le plus haut. Il s'agit du 4ème meilleur score depuis 1990, malgré la diffusion de discours de défiance et de haine dans certaines sphères politiques et médiatiques.

Plusieurs facteurs favorisent une telle progression de la tolérance :

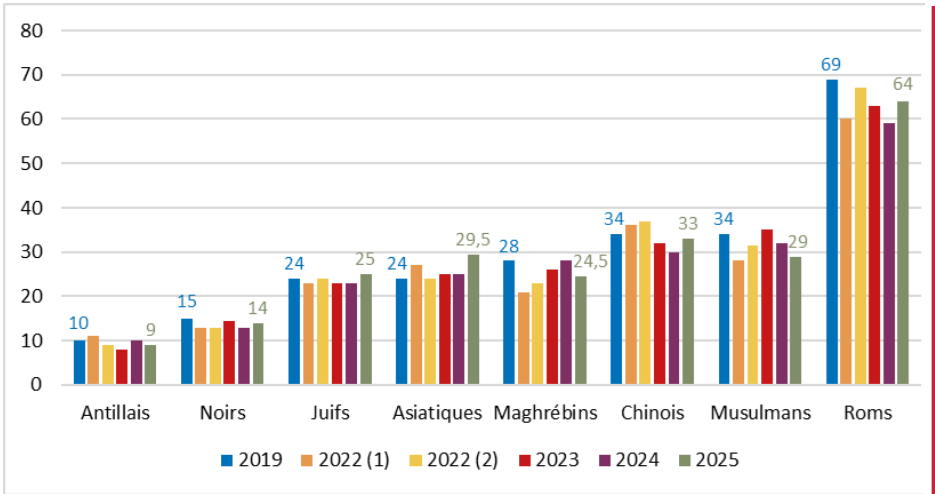
- l'élévation du niveau de diplôme ;
- le renouvellement des générations ;
- les expériences interculturelles ;
- les discours politiques et médiatiques de tolérance.

Une hiérarchie des rejets à l'égard des minorités

En 2025, certains préjugés restent largement partagés. Certaines minorités continuent d'être mises à l'écart dans la société française.

Un bon indicateur est le sentiment que la minorité en question forme « un groupe à part » dans la société. Les Roms sont de loin la minorité la moins acceptée, perçus par 64 % de l'échantillon comme un groupe à part.

Groupes perçus comme « à part » (2019-2025) (en %)



Principaux enseignements du Baromètre 2025

Une forte cohérence entre les différents registres d'intolérance

- Le sentiment anti-immigré est le plus corrélé aux autres formes de haine. Plus on rejette les immigrés, plus on rejette les personnes perçues comme juives, musulmanes, asiatiques, roms, noires, et plus on s'oppose à l'égalité entre femmes et les hommes et aux droits des personnes LGBTI+.
- Contrairement aux idées reçues, s'agissant du sentiment antimusulman, les personnes qui sont hostiles aux Musulmans sont aussi les moins attachées à la laïcité, à l'égalité entre les hommes et les femmes, et les plus critiques envers l'homosexualité.

Les opinions antisémites restent fondées sur de « vieux » préjugés antisémites

- Les stéréotypes associant les Juifs au pouvoir, à l'argent, au communautarisme, persistent.
- Si l'adhésion à ces préjugés reste globalement minoritaire au sein de la population, elle varie selon le profil socio-démographique des interrogés. L'âge est par exemple un facteur discriminant : l'opinion selon laquelle « *les Juifs ont un rapport particulier à l'argent* » est partagée par 48 % des 70 ans et plus, contre 27 % des 18-24 ans.

Mieux cerner l'impact du conflit armé au Proche-Orient

- En 2025, 26 % des Français pensent que « *les Israéliens* » portent « *la plus grande responsabilité dans la poursuite du conflit israélo-palestinien* », un chiffre en nette hausse (+ 9 points) alors qu'il était resté stable dans les vagues réalisées en 2023 et 2024.
- La part de Français qui mettent avant tout en cause la responsabilité « *des Palestiniens* » est très nettement inférieure : 6 %. Toutefois, une vaste majorité des sondés (56 %) rejette la faute sur les deux protagonistes, à des niveaux globalement stables depuis 2013 et 12% ne se prononcent pas.

La persistance de préjugés en 2025

Dans un contexte politique où les immigrés sont souvent rendus responsables des maux de la société, certains préjugés restent largement partagés chez les personnes interrogées :

59%

59 % pensent que « *de nombreux immigrés viennent en France uniquement pour profiter de la protection sociale* ».

44%

44 % pensent que « *l'immigration est la principale cause de l'insécurité* ».

23%

23 % pensent que « *les enfants d'immigrés nés en France ne sont pas vraiment français* ».

35%

35 % pensent que « *les Juifs ont un rapport particulier à l'argent* ».

Du racisme biologique au racisme culturel

■ En 2025, seulement 5,5% (0.3 points de plus qu'en 2024) de l'échantillon pense qu'il existe une « *hiérarchie des races humaines* ». Le racisme le plus cru est en net recul dans l'opinion.

■ Le racisme s'exprime davantage aujourd'hui autour de différences culturelles et identitaires.

Les jeunes générations adhèrent moins aux « vieux » clichés racistes

L'année 2025 révèle une forte « polarisation générationnelle » : les cohortes récentes voient leurs niveaux de tolérance, déjà hauts, progresser, tandis que ceux des cohortes les plus anciennes stagne ou reculent sur ces questions.

La génération la plus récente est la seule dont l'indice a systématiquement progressé depuis 2019. Il se maintient à son record historique en 2025. On compte désormais 25 points d'écart entre la génération née en 1987 ou après et celles nées avant 1955 ou entre 1956 et 1966. Par ailleurs, on compte 8 points d'écart entre la cohorte la plus récente (1987 et après) et la cohorte la plus ancienne.

LES DONNÉES CHIFFRÉES

Données du ministère de l'Intérieur

Données du Service statistique (SSMSI) en 2025

Infractions qualifiées par les services de police et de gendarmerie « *de nature criminelle ou délictuelle, commises en raison de l'origine, de l'ethnie, de la nation, d'une prétendue race ou de la religion* ».

- 9 737 crimes et délits à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux, soit une hausse de 5 % par rapport à 2024 (9 295)
- 583 atteintes à la vie et violence, +11 % par rapport à 2024 (524)
- 1 851 menaces, -2 % par rapport à 2024 (1 889)



Emanant d'un service statistique, ces données sont particulièrement robustes. Toutefois, fondées sur la définition légale du racisme, elles ne permettent pas de distinguer entre les divers motifs racistes (antisémitisme, antimusulman, négrophobie, etc.)

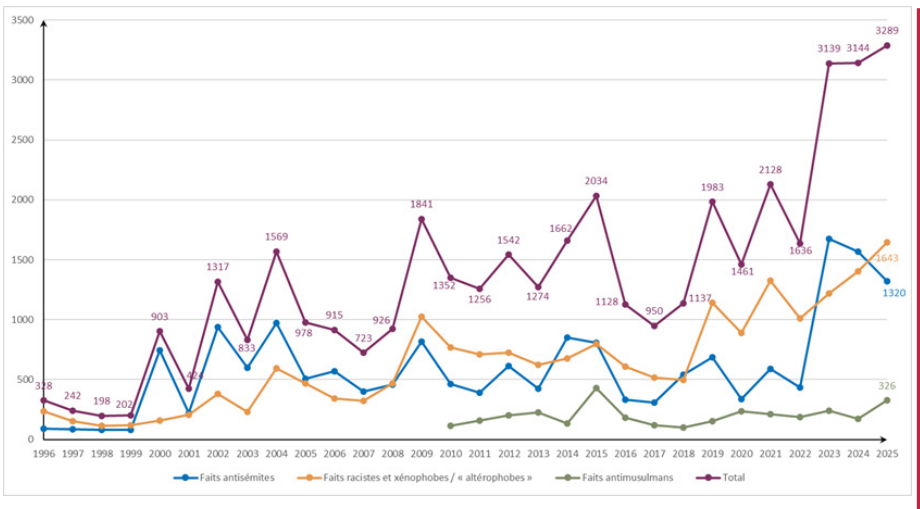
Données du service de la Direction nationale du renseignement territorial (DNRT)

Actes par catégories racistes recensés par le ministère à partir de remontées d'informations territoriales et associatives. N'émanant pas d'un service statistique, ce recensement dépend de la qualité du maillage territorial et des liens entre la DNRT et le tissu associatif. Il permet toutefois de noter les évolutions des faits, catégorie par catégorie.

On constate en 2025 un nombre toujours très élevé de faits

- **3 289** faits recensés (toutes catégories confondues) en 2025 contre 3 144 en 2024 :
- dont 1 320 faits antisémites, un niveau en baisse après une explosion des faits en 2023 (- 16 % sur la période 2024-2025) ;
- dont 326 faits antimusulmans, en forte hausse depuis 2024 (+ 88 %) ;
- dont 1 643 autres faits racistes et xénophobes, désormais comptabilisés sous l'appellation « *faits altérophobes* », en augmentation également par rapport aux niveaux de 2024 (+ 17 %).

Évolution globale des faits racistes comptabilisés par la DNRT sur le long terme





Alerte sur les faits antisémites

1 320 actes commis en 2025

Chiffre en légère baisse au regard des chiffres de l'année 2023 qui constituait un record. Ce chiffre reste néanmoins extrêmement inquiétant en raison :

- de la proportion des actes au regard de la taille de la minorité juive ;
- de la nature des actes, 67 % sont des atteintes aux personnes.

Données du ministère de la Justice

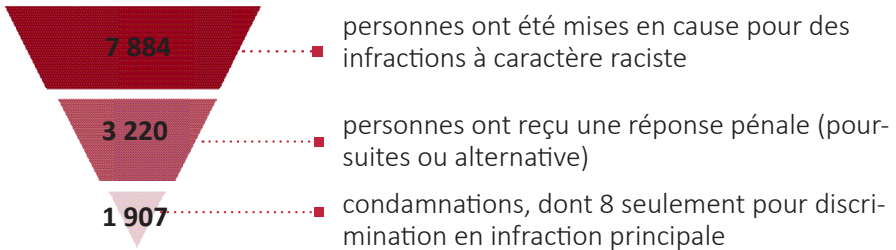


Le ministère de la Justice transmet des données sur l'année N-1, rendant difficiles l'analyse et la mise en perspective de la réponse pénale au regard de ce contentieux.

Le contentieux raciste, antisémite et xénophobe est insuffisamment appréhendé par la Justice

En 2024, malgré une explosion du nombre d'actes enregistrés par le ministère de l'Intérieur, le nombre d'affaires traitées par le ministère de la Justice reste très faible même si l'on peut noter une certaine amélioration.

10 035 affaires ont été traitées par les parquets :
+ 17 % par rapport à 2023.



Un contentieux qui ne semble pas prioritaire

- Un taux de classement sans suite très élevé, et bien au-dessus du contentieux général.
- Un volume de condamnations très faible.
- Un traitement des discriminations à l'origine très loin d'être à la hauteur des enjeux.

Le phénomène de la sous-déclaration

1,2 million de personnes âgées de 14 ans et plus estiment avoir été victimes chaque année d'au moins une atteinte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe (Enquête VRS 2023).

Seulement quelques milliers d'actes sont recensés par les services de l'État. C'est ce qu'on appelle la « sous-déclaration » des actes racistes.

97 % des personnes qui s'estiment victimes de racisme ne portent pas plainte (Enquête VRS).

Pourquoi ?

- Le manque de confiance dans les institutions (police, gendarmerie, justice).
- Le sentiment que la démarche sera inutile, compte tenu du faible niveau des poursuites judiciaires.
- Les difficultés rencontrées lors du dépôt de la plainte.
- La peur des représailles.



Les recommandations de la CNCDDH

- Améliorer l'accueil des victimes, le dépôt de plainte et l'accès à l'information.
- Former le personnel de police et de gendarmerie sur le contentieux raciste.
- Former les magistrats et personnels de justice pour une meilleure appréhension du contentieux raciste.
- Généraliser l'usage de la plainte en ligne.
- Accroître le taux d'élucidation des infractions à caractère raciste pour lutter contre l'impunité.
- Soutenir les enquêtes de victimation, comme l'enquête « Ressenti et vécu en matière de sécurité » (VRS) pour mieux cerner les causes de la sous-déclaration.

Des pouvoirs publics moins engagés



La CNCDH, en sa qualité d'évaluateur de la politique publique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, relève les manifestations d'un déficit du portage politique en la matière en 2025.

- Retard dans le pilotage du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO) qui arrive à échéance en 2026.
- Mise en œuvre décevante du PRADO, en dépit d'un niveau très élevé d'actes racistes et antisémites dans le pays.
- Diffusion de rhétoriques politiques intolérantes voire haineuses.

FOCUS : LA CONSTRUCTION DU RACISME CHEZ L'ENFANT

Un processus précoce et complexe

Les enfants et les jeunes, à l'école comme dans les autres cadres de leur vie, ne sont pas imperméables aux préjugés racistes et antisémites qui traversent la société.

La construction du racisme chez l'enfant est un sujet encore trop peu étudié, c'est un processus pourtant indispensable à cerner si l'on veut agir efficacement et durablement.



Le racisme chez l'enfant : quelques chiffres

Année scolaire 2023-2024 : 3 630 actes racistes et antisémites recensés dans les écoles, collèges et lycées en France.

- 1960 actes racistes ;
- 1670 actes antisémites ;
- c'est trois fois plus que l'année scolaire précédente.

Année scolaire 2024-2025 : 3 851 actes racistes et antisémites recensés dans les écoles, collèges et lycées en France

- 2 183 actes racistes ;
- 1668 actes antisémites.



On ne naît pas raciste...

Un processus complexe

La fabrication des préjugés racistes et antisémites chez l'enfant s'opère bien souvent avant même que ce dernier ne dispose des outils cognitifs pour en saisir pleinement le sens.

Elle repose sur des mécanismes multiples et imbriqués, associant développement cognitif, socialisation affective et apprentissages sociaux.

→ Ces mécanismes se déploient dans des environnements variés – famille, structures d'accueil de la petite enfance, écoles, médias, espaces numériques – qui transmettent, de manière explicite ou implicite, des normes, des représentations.

Une construction dès le berceau

Dès les premières années de la vie, les enfants manifestent une capacité remarquable à percevoir et organiser leur environnement.

Ils s'appuient sur leur perception des différences visibles, telles que la couleur de peau, les traits physiques ou encore le genre, pour catégoriser les individus en groupes et s'auto-identifier à certains d'entre eux. Ces différences visibles deviennent rapidement des repères fondamentaux qui facilitent la compréhension du monde social.

La capacité d'auto-catégorisation dans des groupes constitue une étape essentielle dans la construction de l'identité.

→ Elle n'est pas neutre : elle dépend fortement du contexte social dans lequel l'enfant évolue. Les normes, les représentations et les hiérarchies présentes dans la société influencent directement la manière dont ces catégories sont construites et interprétées.

Le rôle du développement cognitif

Le développement de l'enfant repose sur sa capacité à organiser et structurer le monde qui l'entoure : pour comprendre la réalité, l'enfant doit simplifier, classer et catégoriser.

→ Ces opérations mentales sont indispensables : elles permettent de donner du sens à un environnement complexe.

Dans un premier temps, ces catégorisations s'appuient sur des critères simples et visibles, comme l'apparence physique. Progressivement, elles deviennent plus abstraites et plus élaborées.

Cependant, appliquées au monde social, elles peuvent conduire à des généralisations abusives. L'enfant peut ainsi associer certaines caractéristiques visibles à des traits de personnalité ou à des comportements, donnant naissance à des stéréotypes.

→ Ces mécanismes ne sont pas intrinsèquement négatifs. Ils deviennent problématiques lorsqu'ils sont alimentés par des représentations sociales racistes et antisémites influencées par les discours, les images et les pratiques auxquels l'enfant est exposé.

Ainsi, les processus cognitifs participent à la construction des préjugés, mais ils en sont seulement une composante. Ils interagissent en permanence avec les facteurs sociaux et culturels qui jouent un rôle déterminant dans la formation des préjugés.

L'enfant grandit dans un monde déjà structuré par des normes, des valeurs et des hiérarchies, qu'il apprend progressivement à intégrer.

L'adolescence : une phase critique

L'adolescence constitue une période charnière dans la construction des préjugés.

- À cet âge, les jeunes cherchent à définir leur identité et à trouver leur place dans la société. Cette quête identitaire s'accompagne d'un besoin d'appartenance à un groupe. Les pairs jouent alors un rôle central. Les adolescents observent, imitent et adoptent les normes de leur groupe d'amis.
- Les préjugés racistes peuvent alors être renforcés, en particulier lorsque ceux-ci sont valorisés au sein du groupe. C'est notamment le cas dans le sport, qui constitue un espace important de socialisation pour les jeunes. Il peut favoriser la cohésion, le respect et le vivre-ensemble. Mais il peut aussi être un lieu de reproduction des stéréotypes et de banalisation du racisme. Dans le sport, les comportements discriminatoires peuvent parfois être observés et tolérés. S'ils ne sont pas sanctionnés, ces comportements peuvent être perçus comme normaux et reproduits par les jeunes.

Influence des lieux de socialisation et des expériences sociales

La famille

La famille constitue le premier lieu de socialisation.

- C'est au sein de ce cadre que l'enfant acquiert ses premières représentations du monde. Les parents transmettent, souvent de manière implicite, des attitudes, des jugements et des valeurs.
- Ces transmissions peuvent renforcer des préjugés existants, mais elles peuvent aussi constituer un rempart contre les discriminations.
- Dans les familles confrontées au racisme, les enfants apprennent très tôt à reconnaître et anticiper les situations de discrimination. Ces expériences façonnent leur rapport au monde et influencent leurs comportements.

L'école

L'école est un espace central dans la construction des normes sociales.

Elle joue un rôle ambivalent :

- elle peut reproduire des inégalités et des stéréotypes, notamment à travers les contenus enseignés ou les pratiques pédagogiques ;
- mais elle constitue aussi un levier essentiel pour promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations.

La CNCDDH regrette que l'école laisse encore peu de place à la diversité. Les minorités y sont parfois invisibilisées ou présentées sous un angle réducteur. Par ailleurs, les enseignants ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour aborder correctement les questions de racisme et de discrimination.

Le rôle des jouets

Les objets du quotidien, en particulier les jouets, jouent un rôle fondamental dans la construction des représentations et permettent aux enfants de se projeter, de s'identifier et d'imaginer leur place dans la société.

→ Ils ne sont pas neutres : ils véhiculent des normes, des valeurs et des modèles.

Les poupées, par exemple, incarnent des standards de beauté, des représentations du corps et des valeurs morales associées.

Lorsque les jouets reflètent une diversité de modèles, ils peuvent favoriser l'inclusion. En revanche, leur uniformité peut renforcer les stéréotypes et exclure certains groupes.

Le test de la poupée (Clark doll test, 1947) : *des enfants noirs âgés de 3 à 7 ans sont invités à répondre à des questions portant sur des poupées. Les quatre poupées présentées sont identiques à la couleur près ; deux d'entre elles sont noires, les deux autres sont blanches.*

Les réponses des enfants montrent les effets de la stigmatisation des Noirs dans la société : une large majorité d'entre eux associent en effet des traits positifs aux poupées blanches, mais des traits négatifs aux poupées noires.

L'étude démontre que des enfants intériorisent très tôt des hiérarchies raciales, en associant des caractéristiques physiques à des qualités positives ou négatives.

La littérature jeunesse

La littérature jeunesse offre aux enfants des récits, des personnages et des univers à partir desquels ils construisent leurs représentations.

→ Mais ces supports véhiculent encore trop souvent des représentations simplifiées ou stéréotypées des différences.

- L'utilisation d'animaux pour représenter des groupes humains, par exemple, si elle peut faciliter la compréhension, tend aussi à essentialiser les traits de caractère.

- Par ailleurs, l'absence de diversité dans les représentations ou la présence de stéréotypes peut avoir des effets importants sur les enfants. Ceux qui ne se reconnaissent pas dans les récits proposés peuvent développer un sentiment d'exclusion ou de marginalisation. À l'inverse, des représentations diversifiées et positives contribuent à renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance.

Les médias et les représentations culturelles

Les médias jouent un rôle majeur dans la diffusion des représentations : films, séries et productions culturelles influencent la manière dont les individus perçoivent le monde.

- En effet, la représentation médiatique ne relève pas seulement de choix artistiques, mais est un vecteur de reconnaissance symbolique, envoyant un message indiquant qui est visible, valorisé et légitime dans la société. Pour les enfants et les adolescents, elle joue un rôle clé dans la construction de l'identité. Si certaines évolutions vers plus de diversité sont observées, la CNC DH regrette que des stéréotypes racistes et antisémites restent très prégnants.
- Les réseaux sociaux, espace central dans la vie des jeunes, exposent les adolescents à des contenus violents ou haineux. Les algorithmes favorisent souvent la diffusion de contenus extrêmes, renforçant leur visibilité. Cette exposition répétée peut entraîner une banalisation des discours discriminatoires. Les jeunes peuvent être influencés, parfois sans en avoir conscience, et reproduire ces comportements.

Le monde du travail

Les préjugés construits durant l'enfance se prolongent dans la vie adolescente dès l'accès au monde du travail.

Dès les premières expériences, comme les stages, les jeunes vont être confrontés à des situations de discriminations (en tant que victimes ou en tant que témoins). Elles vont avoir une influence sur leurs représentations sociales et sur leurs trajectoires professionnelles.

La pornographie : un vecteur spécifique

L'exposition précoce à la pornographie, en plein essor en raison de l'expansion des réseaux sociaux, constitue un phénomène particulièrement préoccupant.

- Ces contenus véhiculent souvent des représentations sexistes et dégradantes des corps, bien souvent associées à des stéréotypes racistes. Ils participent à la construction d'un imaginaire fondé sur des rapports de domination, où les différences sont hypersexualisées et hiérarchisées. Leur accessibilité accrue renforce leur impact sur les jeunes, qui peuvent y être confrontés sans préparation ni accompagnement.

Les leviers de déconstruction des préjugés liés au racisme et à l'antisémitisme

Malgré leur ancrage profond, les préjugés ne sont pas irréversibles. Plusieurs leviers permettent de les déconstruire.

- » **Les expériences de rencontre et de diversité.** Le contact avec des personnes issues de milieux différents favorise la compréhension et réduit les stéréotypes.
- » **La présence de modèles diversifiés dans la culture, le sport et les médias.** Cela permet aux jeunes de s'identifier à des figures positives et de se projeter dans des parcours variés.
- » **L'éducation.** Elle doit être adaptée, inclusive et prendre en compte la complexité des mécanismes en jeu.
- » **La mise en place de politiques publiques de lutte contre les préjugés efficaces.** Il convient notamment de ne pas négliger les actions en direction de la petite enfance, période au cours de laquelle se construisent les premières représentations. Il importe également de prendre en compte certains facteurs clés, comme le rôle des familles, des autres jeunes ou du numérique.



Recommandations de la CNCDH pour lutter contre la construction du racisme dans l'enfance

La CNCDH souligne l'importance d'une action précoce, continue et multifactorielle, impliquant l'ensemble des acteurs de la socialisation. Il lui paraît crucial de renforcer l'accompagnement des familles, de consolider le rôle de l'école et des activités parascolaires (en particulier sportives) comme espace de formation à l'esprit critique et à l'égalité, d'encadrer et de mobiliser les médias et les plateformes numériques comme outils de responsabilisation, et d'assurer un engagement institutionnel fort et coordonné.

- Développer des supports pédagogiques adaptés à la petite enfance qui présentent une diversité réelle des corps, des cultures, des familles et des origines, afin de lutter contre la reproduction précoce des stéréotypes.
- Renforcer la lutte contre la haine en ligne par la généralisation d'une éducation critique et approfondie aux usages numériques, familiarisant avec les algorithmes, la viralité et les dynamiques propres aux réseaux sociaux.
- Soutenir des recherches pluridisciplinaires et des outils d'analyse permettant de mieux comprendre la fabrique du racisme dès le plus jeune âge et les moyens de lutter contre les préjugés, et adosser les politiques publiques à des bases scientifiques robustes.
- Renforcer la formation initiale des professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale aux processus de construction des préjugés chez les jeunes enfants.

LE CADRE JURIDIQUE FRANÇAIS RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE RACISME

Que dit la loi ?

Les libertés d'expression et d'opinion sont des droits fondamentaux, essentiels à la démocratie et au pluralisme. Pour autant, le droit de s'exprimer cesse là où l'abus commence. [Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ; article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789]

Le droit français sanctionne la diffamation et l'injure raciale, ainsi que la provocation à la haine ou à la discrimination raciale, l'apologie de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, la contestation de crimes contre l'humanité.

Il réprime également la discrimination à caractère racial ou religieux ainsi que le mobile raciste érigé en circonstance aggravante des crimes et délits.

Quelles sanctions ?

Possibilité de peines d'amende, voire d'emprisonnement. [Loi relative à la liberté de la presse en date du 29 juillet 1881 ; dispositions du code pénal ; article L 1132-1 du code du travail]

Comment faire valoir ses droits ?

- Déposer plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie ; À noter : obligation de recevoir la plainte par l'agent d'accueil [Article 15-3 du code de procédure pénale].
- Adresser directement une plainte écrite auprès du procureur de la République.
- Se tourner vers la justice civile, ou les conseils des prud'hommes si la discrimination a lieu dans le domaine du travail. À la différence du droit pénal, la charge de la preuve y est allégée pour les victimes. [Loi n° 2008-496 du 27 mai 2008, art. 4]

En 2024, la CNC DH et ses partenaires ont rédigé une plaquette d'information pour signaler la haine en ligne. Elle reprend toutes les étapes pour signaler et porter plainte face à des contenus en ligne illicites.

Les signalements se font via la plateforme dédiée du ministère de l'Intérieur « PHAROS » [www.internet-signalment.gouv.fr].



LES 10 RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES DE LA CNCDH

01 Développement des supports pédagogique

La CNCDH recommande de développer des supports pédagogiques adaptés à la petite enfance montrant la diversité des corps, des cultures, des familles et des origines, afin de lutter contre la reproduction précoce des stéréotypes.

02 Formation initiale des professionnels

La CNCDH recommande de renforcer la formation initiale des professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale aux processus de construction des préjugés chez les jeunes enfants.

03 Exécution des mesures du PRADO

La CNCDH recommande au gouvernement d'exécuter les mesures du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026.

04 Utilisation systématique du dispositif de la plainte

La CNCDH recommande de façon constante et générale la suppression du recours à la main courante et insiste pour que soit systématiquement utilisé le dispositif de la plainte face à une suspicion d'infraction à caractère raciste, antisémite ou xénophobe.

05 Lutte contre la haine en ligne

La CNCDH recommande la création d'un organisme indépendant dédié à la lutte contre la haine en ligne, placé sous l'égide de l'Ar-com. Il serait notamment chargé de l'accompagnement de l'utilisateur des services numériques, du développement et la recherche sur les systèmes algorithmiques de modération des contenus et du développement d'une application permettant de guider la victime dans ses démarches.

06 Formation à la citoyenneté numérique

La CNCDH recommande l'adoption d'un plan d'action national sur la formation à la citoyenneté numérique, afin d'assurer l'effectivité de l'éducation à la citoyenneté numérique dans le cadre scolaire en l'intégrant au sein d'un programme uniformisé à l'échelle nationale, en garantissant une formation adéquate du personnel enseignant aux usages des nouvelles technologies, notamment par l'intervention d'acteurs associatifs, en promouvant la sensibilisation de tous les publics, par un effort coordonné des pouvoirs publics, du milieu associatif et des plateformes, et en prenant en compte l'expérience de l'utilisateur dans l'élaboration et le déploiement de ces ressources pédagogiques.

07 Etudes sur les territoires ultramarins

La CNCDH recommande le développement d'études spécifiques sur la Guyane, Mayotte et sur les autres territoires ultramarins permettant de mettre en lumière les problèmes systémiques qui alimentent notamment les difficultés scolaires de manière à lutter contre les phénomènes de discriminations à l'origine qui en résultent.

08 Recherche académique

La CNCDH encourage les pouvoirs publics à entretenir et soutenir la recherche académique sur les actes racistes, antisémites, xénophobes et les discriminations, et les recherches-actions participatives afin d'obtenir des données précises sur les territoires et les discriminations vécues, de favoriser rencontres et échanges entre les citoyens et les pouvoirs publics (conférences citoyennes, conférences de consensus), et de modifier en profondeur les stéréotypes et les préjugés.

09 Consultations nationales élargies pour l'EPU

La CNCDH recommande à la France, dans le cadre de son prochain Examen périodique universel (EPU), de mettre en place des consultations nationales élargies permettant à la société civile, dans sa diversité, et aux parlementaires de participer au processus, et notamment à l'établissement du rapport national.

10 Engagements renforcé dans le cadre multilatéral

La CNCDH recommande à la France de s'impliquer davantage dans le système multilatéral de protection et de promotion des droits de l'Homme, et de répondre aux demandes des experts des Nations unies souhaitant opérer une visite officielle en France, notamment le Groupe de travail sur les personnes d'ascendance africaine.



**COMMISSION NATIONALE
CONSULTATIVE
DES DROITS DE L'HOMME**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20 Avenue Ségur - 75007 PARIS

Tel : 01.42.75.77.09

Mail : cncdh.info@cncdh.fr

www.cncdh.fr

